



RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00243
Numéro SIREN : 441 296 001
Nom ou dénomination : U.C.BATIMENT SARL

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2012 sous le numéro de dépôt 7430

U.C. BATIMENT SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.620 euros
Siège social : Z.I. des Epinettes
643, rue de Branmafan
73230 BARBY
441 296 001 RCS CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT
du

2002 B 243
17 DEC. 2012

N° 7430 Le Greffier,

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze,
Le douze décembre,
A 15 heures 30,

Au siège social à BARBY,

Monsieur Erdem ULUDAG,

Associé unique et seul gérant de la société U.C. BATIMENT, société à responsabilité limitée au capital social de 7.620 euros, dont le siège social est à BARBY (73230) - Z.I. des Epinettes - 643, rue de Branmafan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro SIREN 441 296 001,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Les documents suivants ont été tenus au siège social :

- le rapport de la Gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

II - A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président de l'assemblée ouvre la discussion et met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

UE

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après lecture du rapport de la Gérance, décide de modifier exceptionnellement la date de clôture de l'exercice social en cours, qui sera fixée au 31 janvier 2013 au lieu du 31 décembre 2012.

L'exercice social en cours aura, en conséquence, une durée de treize (13) mois. Les exercices suivants seront normalement clôturés au 31 décembre de chaque année.

SECONDE DECISION

L'Associé unique, donne tous pouvoirs au Gérant ou à tous porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité résultant de l'adoption des résolutions qui précèdent.

* * *

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Gérant
Monsieur Erdem ULUDAG

